

Paris, 21 avril 2026

**« Nuire à l'Etat de droit, c'est céder la place à l'état de force » : Amnesty International alerte sur les menaces aux droits et libertés en France dans son rapport annuel 2025/26**

**A un an des prochaines élections présidentielles, et à l'occasion de la sortie de son rapport annuel sur l'état des droits humains dans le monde, Amnesty International exprime sa vive inquiétude sur la fragilité des droits et libertés en France, face à la banalisation de propositions radicalement liberticides et à la montée des discours de haine.**

*« Nous sommes à un an de l'échéance électorale la plus déterminante de notre démocratie, et nous redoutons de voir ses piliers vaciller. La virulence du débat politique et médiatique, en particulier les attaques racistes et les invectives contre l'Etat de droit, sont des alertes extrêmement inquiétantes pour l'année pré-électorale à venir. »* déclare Anne Savinel-Barras, présidente d'Amnesty International France (AIF)

*« Les exemples à l'étranger comme en Hongrie ou aux Etats-Unis permettent d'identifier les marqueurs des pratiques autoritaires, qui se multiplient aujourd'hui en France : attaques sur les fondamentaux de l'Etat de droit ; lois de plus en plus liberticides à l'aide de technologies dérégulées ; discrédit des voix critiques ; ciblage permanent des étrangers et des minorités... Il est aujourd'hui urgent de prendre conscience de ces dangers à court terme, et d'agir pour résister aux menaces qui pèsent sur nos droits. »*

**L'Etat de droit en danger**

L'année 2025 a été marquée par des déclarations répétées émanant de responsables politiques – y compris parlementaires et membres du gouvernement - mettant en cause l'Etat de droit et dénonçant une supposée « tyrannie des juges ». Ces déclarations s'ajoutent à des dérives déjà observées sur le respect de l'Etat de droit en France : non-application assumée de décisions de la Cour européenne des droits de l'Homme, remise en cause publique par des élus du bien-fondé du droit international des droits humains et notamment des droits des personnes migrantes et réfugiées, et atteintes répétées aux libertés fondamentales et au principe de non-discrimination. Le recours croissant aux technologies de surveillance est une illustration inquiétante de cette dérive : en 2025, le Parlement a adopté une loi permettant de prolonger l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique adoptée à l'occasion des JOP de 2024, alors même que cette technologie de surveillance de masse présente des risques majeurs pour les droits, en particulier pour le droit à la vie privée.

*« En installant l'idée que respecter les droits humains serait un frein à la volonté populaire, les responsables politiques jouent dangereusement avec l'héritage de nos combats nationaux et internationaux pour nos droits et libertés. Nuire à l'Etat de droit, c'est céder la place à l'état de force. »* poursuit Anne Savinel-Barras

**En France aussi, l'espace civique attaqué**

Les libertés de réunion, d'expression et d'association ont été à nouveau entravées en 2025. Des restrictions excessives et disproportionnées ont particulièrement visé les défenseurs du climat et celles et ceux mobilisés pour les droits des Palestinien-nes. Criminalisation des actions de désobéissance civile contre l'A69, interdictions de manifestations pacifiques ou de conférences

sur la Palestine, menaces de dissolution du collectif Urgence Palestine, usage abusif de la force lors de manifestations... Ces atteintes aux libertés rendent inaudibles, et parfois suspectes, des revendications de la société civile. Pourtant, l'action des activistes climatiques est par exemple essentielle, la France continuant d'agir de façon insuffisante face à l'urgence climatique, avec un troisième plan national au financement très insuffisant et sans mesures concrètes pour protéger les populations vulnérables ; et face aux menaces de retour en arrière au niveau français et européen sur le devoir de vigilance.

Le Comité contre la Torture des Nations unies a également alerté, en mai 2025, sur l'utilisation par les forces de l'ordre d'armes à létalité réduite qui blessent et mutilent des manifestant-es. Il a aussi fait part de son inquiétude concernant l'élargissement dans la loi de la légitime défense des policiers lors des contrôles routiers : une alerte d'autant plus importante que les parlementaires français débattent en mai 2026 d'une proposition de loi particulièrement dangereuse sur la présomption de légitime défense des forces de l'ordre.

### **Une parole raciste décomplexée, des mesures xénophobes banalisées**

Les discours ouvertement racistes de responsables politiques ou de figures médiatiques sont désormais courants. Dans un contexte de discriminations raciales systémiques, et toujours niées par l'Etat, la multiplication en 2025 de propositions de lois visant directement les filles et femmes musulmanes qui portent le voile s'est ajoutée à une rhétorique islamophobe banalisée. Face à l'augmentation d'actes et propos racistes et antisémites, le gouvernement français n'a toujours pas mis pleinement en œuvre son plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ni agi pour mettre fin au racisme systémique.

De nombreuses propositions attentatoires aux droits des personnes réfugiées et migrantes – comme la suppression de l'Aide médicale d'Etat, la restriction du regroupement familial ou du droit d'asile – sont désormais soutenues par un nombre croissant de responsables politiques. En parallèle, Amnesty International a démontré que les politiques migratoires et les règles régissant le droit de séjour et de travail en France entretenaient l'exploitation et la précarité des travailleuses et travailleurs étrangers.

### **Renforcer les contre-pouvoirs pour défendre les droits humains**

Dans ce contexte critique et alarmant, Amnesty International rappelle que l'une des conditions pour lutter contre les pratiques autoritaires réside dans l'existence de contre-pouvoirs puissants portés par les citoyens et citoyennes mobilisés. La société civile et son tissu associatif, syndical et militant doivent ainsi être protégés et renforcés ; tout comme l'indépendance de la justice et la liberté de la presse, qui sont des remparts essentiels et constitutifs de l'Etat de droit.

*« Il ne saurait être question de se résigner. Nos droits et libertés sont les fondamentaux de notre vie en société, car ils nous permettent de formuler nos opinions sans crainte, de ne pas subir de discrimination, d'avoir une vie familiale et sociale, de faire nos choix en cohérence avec nos convictions, d'avoir accès à la justice. Ils ont été conquis par des siècles de luttes contre l'arbitraire : alors que la menace pèse sur de si nombreuses démocraties aujourd'hui, c'est sur notre force collective qu'il faut s'appuyer, la mobilisation de la société civile est le contre-pouvoir à l'arbitraire. », conclut Anne Savinel-Barras.*